

## COMMUNE DE VILLAGE-NEUF

### **EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Conseillers Municipaux :**

**Séance du 30 mars 2023**

sous la présidence de Madame Isabelle TRENDEL, Maire

élus en fonction : 27  
présents : 23  
excusés : 4 dont 4 procurations  
absent : /



### **3<sup>ème</sup> QUESTION A L'ORDRE DU JOUR**

#### **Compte Administratif et Compte de Gestion de l'exercice 2022**

##### **3-1. Budget Principal**

Les membres du Conseil Municipal ont été destinataires le 24 mars 2023 du Compte Administratif de l'exercice 2022 de la commune de Village-Neuf et de la note de présentation synthétique s'y rapportant.

Mme la Maire détaille la note de présentation en séance et demande à l'assemblée s'il y a des questions particulières, apportant toutes les précisions nécessaires.

A l'issue de son exposé, Mme la Maire quitte la salle de séances et M. KASTLER, Adjoint, est désigné Président de séance.

Il demande au Conseil Municipal de statuer sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 conformément aux dispositions de l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal :

- Vu la note de présentation synthétique conforme aux dispositions de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui sera mise en ligne sur le site internet de la commune ;
- A l'unanimité des voix ;
- Approuve le Compte Administratif (Budget Principal) de l'exercice 2022 dont les résultats peuvent être présentés comme suit :

**A. Section de fonctionnement**

Reports de l'exercice 2021 :	+ 471 522,38 €
Recettes de l'exercice 2022 :	+ 7 080 899,77 €
Dépenses de l'exercice 2022 :	- 4 887 802,63 €
<u>Résultat de clôture au 31/12/2022 :</u>	<u>+ 2 664 619,52 €</u>

**B. Section d'investissement**

Reports de l'exercice 2021 :	+ 557 942,26 €
Recettes de l'exercice 2022 :	+ 3 238 277,02 €
Dépenses de l'exercice 2022 :	- 1 506 335,33 €
Restes à réaliser à reporter en recettes :	+ 1 169 000,00 €
Restes à réaliser à reporter en dépenses :	- 4 823 000,00 €
<u>Résultat de clôture au 31/12/2022 :</u>	<u>- 1 364 116,05 €</u>

**C. Total du budget :**

Excédent de fonctionnement :	+ 2 664 619,52 €
Déficit d'investissement :	- 1 364 116,05 €
<u>Excédent global :</u>	<u>+ 1 300 503,47 €</u>

Après l'adoption du Compte Administratif, Mme la Maire revient en salle de séances et le Conseil Municipal :

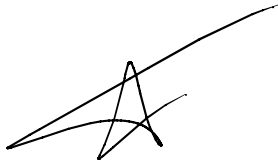
- Vu les explications du Directeur Général des Services ;
- A l'unanimité des voix ;
- Décide de prélever la somme de 1 364 116,05 € de l'excédent de fonctionnement et de l'affecter au financement de la section d'investissement ;

- Approuve le Compte de Gestion 2022 du Budget Principal produit par le Service de Gestion Comptable de Mulhouse.

Ce document n'appelle pas d'observation sur la tenue des comptes qui sont identiques à ceux présentés par Mme la Maire, ordonnateur.

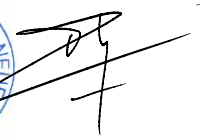
-----  
Pour extrait conforme :  
Village-Neuf, le 4 avril 2023

Le secrétaire,



Olivier CRELEROT

La Maire,



Isabelle TRENDEL

Délibération certifiée exécutoire le 04/04/2023  
Signé : Mme la Maire, Isabelle TRENDEL